

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements no 1 en date du 15 juin 2004

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-1, document 1, page 4, lignes 17 et 18

Préambule :

« Âgé d'une vingtaine d'années, le poste (de livraison) ne répond plus à la demande. Il doit être modifié pour permettre le renforcement prévu selon le débit requis et répondre aux exigences actuelles. »

Question :

4.1 Veuillez expliciter les exigences actuelles auxquelles le poste de livraison ne répond pas.

Réponse :

4.1 Le poste de livraison n'est pas en mesure de répondre à la demande pour le renforcement du réseau. En effet, les sorties du poste sont en classe 1 200 kPa alors que nous avons besoin de 2 900 kPa.